**MUNICIPALITÉ DE GRENVILLE-SUR-LA-ROUGE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tenue à l’hôtel de ville de Grenville-sur-la-Rouge, le 14 juin 2022 à 19h00.

*Minutes of the regular council sitting of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge, held at Grenville-sur-la-Rouge’s city hall, on June 14, 2022 at 7:00 pm.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Présents** : | Le maire : | Tom Arnold |
| ***Presents*** |  |  |
|  | Les conseillères : | Manon Jutras |
|  |  | Natalia CzarneckaIsabelle Brisson |
|  | Les conseillers : | Denis FillionPatrice Deslongchamps |
| **Absent:** | Le conseiller | Carl Woodbury |
|  | Le directeur général | Marc Beaulieu |
|  |  |  |

**OUVERTURE DE LA SÉANCE / *OPENING OF THE SESSION***

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h07 par M. Tom Arnold, maire de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge. Le directeur général M. Beaulieu, est présent, qui agit aussi à titre de secrétaire d’assemblée.

*After finding of quorum, the regular sitting is open at 7:07 pm by Mr. Tom Arnold, mayor of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge. The general director M. Beaulieu who also acts as the assembly secretary.*

**PÉRIODE DE QUESTION */ AUDIENCE QUESTION PERIOD***

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR */ ADOPTION ON THE AGENDA***

**2022-06-157 Adoption de l’ordre du jour**

***2022-06-157 Adoption of the agenda***

Il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que l’ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié à savoir :

**Ajout des points suivants :**

* 1. Embauche d’une réceptionniste / adjointe administrative, sur appel

7.1 Octroi d’un contrat de dynamitage

*It is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that the agenda for this meeting be adopted as amended, namely:*

***Were added the following points:***

*6.19 Hiring of a receptionist / administrative assistant, on call*

*7.1 Awarding of a blasting contract*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX / *ADOPTION OF THE MINUTES***

**2022-06-158 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 mai 2022**

***2022-06-158 Adoption of the minutes of the regular session held on May 10, 2022***

Il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 mai 2022 soit approuvé tel que déposé.

*It is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to approve the minutes of the regular sitting council held on May 10, 2022, as written.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-159 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 mai 2022**

***2022-06-159 Adoption of the minutes of the special session held on May 22, 2022***

Il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 mai 2022 soit approuvé tel que déposé.

*It is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to approve the minutes of the special sitting council held on May 22, 2022, as written.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-160 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 mai 2022**

***2022-06-160 Adoption of the minutes of the special session held on May 27, 2022***

Il est proposé par la conseillère Isabelle Brisson et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 27 mai 2022 soit approuvé tel que déposé.

*It is proposed by Councillor Isabelle Brisson and resolved to approve the minutes of the special sitting council held on May 27, 2022, as written.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DES COMITÉS / *MAYOR AND COMMITTEES REPORTS***

**MOT DU MAIRE**

Chers citoyens,

Chères citoyennes,

Je tiens à prendre quelques minutes de notre réunion pour vous témoigner mes plus sincères appréciations, en mon nom et au nom des membres du conseil.

Le 21 mai dernier, la municipalité a essuyé la plus violente tempête de vent de son histoire récente. En quelques minutes, des centaines voire des milliers d’arbres se sont couchés sur nos routes, sur nos fils électriques et malheureusement, sur plusieurs bâtiments. En l’espace de quelques minutes de nombreux citoyens sont sortis pour s’assurer de la sécurité de leurs voisins et commencer à déblayer les routes. En quelques heures, l’ensemble du réseau routier de la municipalité était praticable, malgré la présence de quelques fils électriques qui pendaient au travers du chemin. L’engagement des citoyens et citoyennes envers leur communauté s’est manifesté de façon remarquable ce soir-là.

Il y a également les pompiers, les cols bleus et des entrepreneurs qui ont répondu à nos appels à l’aide, de sorte que le dimanche soir les routes étaient quasi sécuritaire pour l’ensemble du territoire de la municipalité. Les bénévoles de deux de nos centres communautaires ont également mis l’épaule à la roue. Je parle ici évidemment du Centre Communautaire Campbell et du Centre Communautaire Avoca qui ont servi plusieurs centaines de déjeuners et de soupers dans la semaine qui a suivi. Je tiens ici à souligner la contribution spéciale des conseillers Manon Jutras, Carl Woodbury, Patrice Deslongchamps et sa conjointe, Kim Désilets, sans oublier Liette Valade, notre coordonnatrice pour les bibliothèques et service à la communauté. Merci aussi au Commensal qui a fourni des repas déjà préparés.

Pour ce qui est de la remise en état de la municipalité, je vous réitère la décision de la municipalité de ramasser les branches et les troncs d’arbres que les citoyens déposeront sur le bord de la route. Les gens qui le préfèrent pourront également apporter leurs branches et leurs troncs d’arbres à l’Écocentre à Grenville et ce, sans les frais de dépôt habituellement réclamés. J’ajoute ici une petite précision que les frais de disposition des autres rebuts demeurent à la charge des citoyens ou de leur assurance.

En résumé, je suis fier d’être le Maire d’une municipalité où les gens savent encore faire preuve de solidarité. En mon nom personnel et au nom des membres du conseil, merci.

**MESSAGE FROM THE MAYOR**

Dear citizens,

I would like to take a few minutes from our meeting to express my most sincere appreciation to you, on my behalf and on behalf of the members of the council.

On May 21, the municipality suffered the most violent windstorm in its recent history. In a few minutes, hundreds or even thousands of trees fell on our roads, on our electrical wires and unfortunately, on several buildings. Within minutes many citizens came out to ensure the safety of their neighbors and began clearing the roads. In a few hours, the entire road network of the municipality was passable, despite the presence of some electric wires hanging across the road. The public’s commitment to their community was remarkable that evening.

There are also firefighters, blue collar workers and contractors who responded to our calls for help, so that on Sunday night the roads were almost safe for the entire territory of the municipality. Volunteers from two of our community centres have also stepped up to the plate. I am referring, of course, to the Campbell Community Centre and the Avoca Community Centre, which served several hundred lunches and suppers in the week that followed. I would like to recognize Councillors Manon Jutras, Carl Woodbury, Patrice Deslongchamps and his spouse, Kim Désilets, as well as Liette Valade, our Coordinator for Libraries and Community Service. Thanks also to the Commensal who provided already prepared meals.

With regard to the rehabilitation of the municipality, I would like to reiterate the municipality’s decision to collect the branches and tree trunks that citizens will deposit on the side of the road. Those who prefer will also be able to bring their branches and tree trunks to the Ecocentre in Grenville, without the usual filing fees. I would like to add that the cost of disposing of other waste remains the responsibility of the public or their insurance.

In short, I am proud to be the mayor of a municipality where people still know how to show solidarity. On behalf of myself and the board members, thank you.

**FINANCES ET ADMINISTRATION / *FINANCE AND ADMINISTRATION***

**2022-06-161 Approbation des comptes à payer au 14 juin 2022**

***2022-06-161 Approval of accounts payable as of June 14, 2022***

Il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que les comptes énumérés sur la liste suggérée des comptes à approuver au 14 juin 2022 totalisant 967 306,77$ soient approuvés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par la direction générale et le maire.

*It is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to approve the payment of the accounts listed on the suggested list of June 14, 2022, in the amount of $967 306.77 after verification by the general direction and the mayor.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-162 Autorisation de paiement de factures de plus de 10 000,00$**

***2022-06-162 Authorization to pay invoices more than $10 000.00***

CONSIDÉRANT QU’ au règlement RA-207-04-2019, il est indiqué que toutes dépenses de plus de 10 000,00$ doit faire l’objet d’une autorisation du conseil ;

*WHEREAS bylaw RA-207-04-2019 where every expenses over $10 000.00 needs to be authorized by the city council;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu d’autoriser le paiement des factures suivantes :

- la facture numéro 735 au montant de 21 670,72$, incluant les taxes applicables, présentée par 2945380 Canada Inc. pour les ordures et le recyclage;

- la facture numéro 88485 au montant de 487 264,08$, incluant les taxes applicables, présentée par Aebi Schmidt pour un camion 10 roues avec équipement;

- la facture numéro 13321 au montant de 15 176,05$, incluant les taxes applicables, présentée par Mécanique Christian Leclair pour le remplacement de la transmission sur le camion International;

- la facture numéro 43624 au montant de 13 631,44$, incluant les taxes applicables, présentée par Multi Routes pour l’abat-poussière;

- la facture numéro 105285 (premier versement) au montant de 188 528,00$, incluant les taxes applicables, présentée par la Sûreté du Québec pour la sécurité publique;

- la facture numéro 2022-002 au montant de 11 603,85$, incluant les taxes applicables, présentée par Kirk Reeves pour le nettoyage des arbres sur le terrain du camping;

- la facture au montant de 10 697,97$, incluant les taxes applicables, présentée par Desjardins Assurances pour les assurances de juin 2022.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved to authorize the payment of the following invoices:*

*- invoice number 735 in the amount of $21,670.72, including applicable taxes, presented by 2945380 Canada Inc. for garbage and recycling;*

*- invoice number 88485 in the amount of $487,264.08, including applicable taxes, presented by Aebi Schmidt for a 10-wheel truck with equipment;*

*- invoice number 13321 in the amount of $15,176.05, including applicable taxes, presented by Mécanique Christian Leclair for the replacement of the transmission on the International truck;*

*- invoice number 43624 in the amount of $13,631.44, including applicable taxes, presented by Multi Routes for the dust suppressant;*

*- invoice number 105285 (first installment) in the amount of $188,528.00, including applicable taxes, presented by the Sûreté du Québec for public safety;*

*- invoice number 2022-002 in the amount of $11,603.85, including applicable taxes, presented by Kirk Reeves for the cleaning of trees on the campground;*

*- the invoice in the amount of $10,697.97, including applicable taxes, presented by Desjardins Insurance for the June 2022 insurance.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-163 Programme d’aide à la voirie locale – Volet Entretien (HZZ66976)**

***2022-06-163 Local road assistance program – Maintenance component (HZZ66976)***

ATTENDU QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a pris connaissance des modalités d’application du volet concerné par la demande d’aide financière soumise dans le cadre du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) et s’engage à les respecter;

WHEREAS the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge has taken note of the terms of application of the component concerned by the application for financial assistance submitted under the local road assistance program (PAVL) and undertakes to respect them;

ATTENDU QUE la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a pris connaissance de la convention d’aide financière, l’a signée et s’engage à la respecter;

WHEREAS the municipality of Grenville-sur-la-Rouge has read the financial assistance agreement, has signed it and undertakes to respect it;

POUR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka, résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d’application en vigueur, reconnaissant qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée, et certifie que le Maire, M. Tom Arnold et le directeur général, M. Marc Beaulieu, soient dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

*FOR THESE REASONS it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka, resolved and carried that the council of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge confirms its commitment to have the eligible work carried out according to the terms of application in force, recognizing that in the event of no -compliance with these, financial assistance will be terminated, and certifies that the Mayor, Mr. Tom Arnold and the Director General, Mr. Marc Beaulieu, are duly authorized to sign any document or agreement to this effect with the Minister of Transport.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-164 Avis de motion et présentation du Règlement numéro RA-303-06-2022 sur l’éthique et la déontologie des élus municipaux**

Avis de motion est donné par la présente par le conseiller Denis Fillion qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro RA-303-06-2022 sur l’éthique et la déontologie des élus municipaux.

Cet avis de motion ainsi que la présentation du projet de règlement sont faits conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

**PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO RA-303-06-2022**

**ATTENDU QU’**en vertu de l’article 13 de la *Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1, ci-après : la « LEDMM »), toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d’éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

**ATTENDU QU’**uneélection générale s’est tenue le 7 novembre 2021;

**ATTENDU QUE** le conseil de la Municipalité a adopté, le 8 février 2022, le Règlement numéro RA-301-01-2022 sur l’éthique et la déontologie des élus municipaux;

**ATTENDU** l’entrée en vigueur, le 5 novembre 2021, de la [*Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l’éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*](http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=2021C31F.PDF) (LQ, 2021, c. 31), laquelle modifie le contenu obligatoire du Code d’éthique et de déontologie des élus·es;

**ATTENDU QUE** le 30 mai 2022, la municipalité a reçu un avis du Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation à l’effet que le Règlement numéro RA-301-01-2022 sur l’éthique et la déontologie des élus municipaux était incomplet;

**ATTENDU QU’**il y a lieu, en conséquence, d’adopter un code d’éthique et de déontologie des élus municipaux révisé;

**ATTENDU QUE** les formalités prévues à la LEDMM, pour l’adoption d’un tel code révisé, ont été respectées;

**ATTENDU QUE** le maire mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir les principales valeurs de la Municipalité en matière d’éthique et les règles déontologiques qui doivent guider la conduite d’une personne à titre de membre du conseil, d’un comité ou d’une commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d’un autre organisme;

**ATTENDU QUE** la Municipalité, ce qui inclut les membres de son conseil, adhère explicitement aux valeurs en matière d’éthique et aux règles déontologiques prévues à la LEDMM ainsi que dans le présent Code;

**ATTENDU QUE** l’éthique et la déontologie en matière municipale sont essentielles afin de maintenir le lien de confiance entre la Municipalité et les citoyens;

**ATTENDU QU’**une conduite conforme à l’éthique et à la déontologie municipale doit demeurer une préoccupation constante des membres du conseil afin d’assurer aux citoyens une gestion transparente, prudente, diligente et intègre de la Municipalité incluant ses fonds publics;

**ATTENDU QU’**en appliquant les valeurs en matière d’éthique et en respectant les règles déontologiques prévues à ce Code, chaque membre du conseil est à même de bien remplir son rôle en tant qu’élu municipal, d’assumer les responsabilités inhérentes à cette fonction et de répondre aux attentes des citoyens ;

**ATTENDU QUE** ce Code contient les obligations ainsi que les balises permettant d’orienter la conduite de chaque membre du conseil, tout en laissant le soin à ce dernier d’user de son jugement en fonction des valeurs y étant prévues;

**ATTENDU QUE** ce Code vise à identifier, prévenir et éviter les situations de conflit d’intérêts;

**ATTENDU QUE** tout manquement au Code peut entraîner des conséquences graves pour la Municipalité et les membres du conseil;

**ATTENDU QU’**il incombe à chaque membre du conseil de respecter ce Code pour s’assurer de rencontrer des standards élevés d’éthique et de déontologie en matière municipale.

**IL EST PROPOSÉ PAR \_\_\_\_XXX\_\_\_\_\_\_\_\_\_ ET RÉSOLU :**

**D’ADOPTER LE RÈGLEMENT SUIVANT :**

**RÈGLEMENT NUMÉRO RA-303-06-2022 SUR L’ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**ARTICLE 1 : DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES**

* 1. Le titre du présent règlement est :Règlement numéro RA-303-06-2022 sur l’éthique et la déontologie des élus municipaux.

1.2 Le préambule fait partie intégrante du présent Code.

1.3 Le Code ne se substitue pas aux lois et règlements en vigueur qui régissent la Municipalité et, de façon plus générale, le domaine municipal. Il est plutôt supplétif et complète les diverses obligations et les devoirs généraux applicables aux élus municipaux qui sont prévus dans les lois et les autres règlements applicables.

 Ainsi, le Code ne doit pas être interprété comme permettant de déroger aux dispositions contenues dans les lois et règlements en vigueur qui régissent la Municipalité, les élus municipaux et, de façon plus générale, le domaine municipal.

**ARTICLE 2 : INTERPRÉTATION**

2.1 Le présent Code doit être interprété selon les principes et les objectifs contenus à la LEDMM. Les règles prévues à cette loi sont réputées faire partie intégrante du présent Code et prévalent sur toute règle incompatible énoncée à ce Code.

2.2 Dans le présent Code, à moins que le contexte n’indique un sens différent, les termes suivants signifient :

Avantage : De nature pécuniaire ou non, constitue notamment un avantage tout cadeau, don, faveur, récompense, service, gratification, marque d’hospitalité, rémunération, rétribution, gain, indemnité, privilège, préférence, compensation, bénéfice, profit, avance, prêt, réduction, escompte, etc.

Code : Le Règlement numéro RA-303-06-2022 sur l’éthique et la déontologie des élus municipaux.

Conseil : Le conseil municipal de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Déontologie : Désigne l’ensemble des règles et des devoirs qui régissent la fonction des membres du conseil, leur conduite, les rapports entre ceux-ci ainsi que les relations avec les employés municipaux et le public en général.

Éthique : Réfère à l’ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite des membres du conseil. L’éthique tient compte des valeurs de la Municipalité.

Intérêt personnel : Un tel intérêt est lié à la personne même de l’élu et il est distinct de celui de la collectivité qu’il représente.

Membre du conseil : Élu de la Municipalité, un membre d’un comité ou d’une commission de la Municipalité ou membre du conseil d’un autre organisme municipal, lorsqu’il y siège en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité.

Municipalité : La Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

Organisme municipal : Le conseil, tout comité ou toute commission :

1° D’un organisme que la loi déclare mandataire ou agent de la Municipalité;

2° D’un organisme dont le conseil est composé majoritairement des membres du conseil, dont le budget est adopté par la Municipalité ou dont le financement est assuré pour plus de la moitié par celle-ci;

3° D’un organisme public dont le conseil est composé majoritairement de membres du conseil de plusieurs municipalités;

4° De tout autre organisme déterminé par le ministre des Affaires municipales et de l’Habitation.

**ARTICLE 3 : APPLICATION DU CODE**

3.1 Le présent Code et plus particulièrement les règles énoncées dans celui-ci guident la conduite de tout membre du conseil.

3.2 Certaines règles prévues au présent Code s’appliquent également après le mandat de toute personne qui a été membre du conseil.

**ARTICLE 4 : VALEURS**

4.1 Principales valeurs de la Municipalité en matière d’éthique :

4.1.1 Intégrité des membres du conseil :

 L’intégrité implique de faire preuve de probité et d’une honnêteté au-dessus de tout soupçon.

4.1.2 Honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil :

 L’honneur exige de rester digne des fonctions confiées par les citoyens.

4.1.3 Prudence dans la poursuite de l’intérêt public :

 La prudence commande à tout membre du conseil d’assumer ses responsabilités face à la mission d’intérêt public qui lui incombe de façon objective et avec discernement. La prudence implique de se renseigner suffisamment, de réfléchir aux conséquences de ses actions et d’examiner les solutions alternatives.

 L’intérêt public implique de prendre des décisions pour le plus grand bien de la collectivité et non à l’avantage d’intérêts privés ou personnels au détriment de l’intérêt public.

4.1.4 Respect et civilité envers les autres membres du conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens :

 De façon générale, le respect exige de traiter toutes les personnes avec égard et considération. La civilité implique de faire montre de courtoisie, politesse et de savoir-vivre.

4.1.5 Loyauté envers la Municipalité :

 La loyauté demande de s’acquitter de ses fonctions dans le meilleur intérêt de la Municipalité, avec objectivité et indépendance d’esprit. Elle implique de faire abstraction de ses intérêts personnels et de les divulguer en toute transparence, conformément aux règles applicables. De plus, la loyauté implique de respecter les décisions prises par le conseil.

4.1.6 Recherche de l’équité :

 L’équité implique de faire preuve d’impartialité, soit avoir une conduite objective et indépendante, et de considérer les droits de chacun. L’équité exige de ne faire aucune discrimination.

4.2 Ces valeurs doivent guider les membres du conseil de la Municipalité dans l’appréciation des règles déontologiques qui leur sont applicables.

4.3 Lorsque des valeurs sont intégrées à l’article 5 du présent Code, celles-ci doivent, en plus de guider la conduite du membre du conseil, être respectées et appliquées par celui-ci.

**ARTICLE 5 : RÈGLES DE CONDUITE ET INTERDICTIONS**

5.1 Les règles de conduite ont notamment pour objectif de prévenir :

5.1.1 Toute situation où l’intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l’exercice de ses fonctions.

5.1.2 Le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

5.1.3 Toute inconduite portant atteinte à l’honneur et la dignité de la fonction d’élu municipal.

5.2 Règles de conduite et interdictions

5.2.1 Le membre du conseil doit se conduire avec respect et civilité.

Il est interdit à tout membre du conseil de se comporter de façon irrespectueuse ou incivile envers les autres membres du conseil municipal, les employés municipaux ou les citoyens par l’emploi, notamment, de paroles, d’écrits ou de gestes vexatoires, dénigrants ou intimidants ou de toute forme d’incivilité de nature vexatoire.

5.2.2 Le membre du conseil doit se conduire avec honneur.

Il est interdit à tout membre du conseil d’avoir une conduite portant atteinte à l’honneur et à la dignité de la fonction d’élu municipal.

5.2.3 Conflits d’intérêts

5.2.3.1 Il est interdit à tout membre du conseil d’agir, de tenter d’agir ou d’omettre d’agir de façon à favoriser, dans l’exercice de ses fonctions, ses intérêts personnels ou, d’une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.2.3.2 Il est interdit à tout membre du conseil de se prévaloir de sa fonction pour influencer ou tenter d’influencer la décision d’une autre personne de façon à favoriser ses intérêts personnels ou, d’une manière abusive, ceux de toute autre personne.

5.2.3.3 Il est interdit à tout membre du conseil de contrevenir aux articles 304 et 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), sous réserve des exceptions prévues aux articles 305 et 362 de cette loi.

5.2.4 Réception ou sollicitation d’avantages

5.2.4.1 Il est interdit à tout membre du conseil de solliciter, de susciter, d’accepter ou de recevoir, pour lui-même ou pour une autre personne, quelque avantage que ce soit en échange d’une prise de position sur une question dont le conseil, un comité ou une commission dont il est membre peut être saisi.

5.2.4.2 Il est interdit à tout membre du conseil d’accepter tout don, toute marque d’hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui est offert par un fournisseur de biens ou de services ou qui peut influencer son indépendance de jugement dans l’exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

5.2.4.3 Tout don, toute marque d’hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre du conseil municipal et qui n’est pas de nature purement privée ou visé par l’article 5.2.4.2 doit, lorsque sa valeur excède 200 $, faire l’objet, dans les 30 jours de sa réception, d’une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier-trésorier de la Municipalité.

Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d’hospitalité ou de l’avantage reçu, et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception.

5.2.5 Le membre du conseil ne doit pas utiliser des ressources de la Municipalité

5.2.5.1 Il est interdit à tout membre du conseil d’utiliser des ressources de la Municipalité ou de tout autre organisme municipal au sens du présent Code à des fins personnelles ou à des fins autres que les activités liées à l’exercice de ses fonctions. Cette interdiction ne s’applique toutefois pas lorsqu’un membre du conseil utilise, à des conditions non préférentielles, une ressource mise généralement à la disposition des citoyens.

5.2.6 Renseignements privilégiés

5.2.6.1 Il est interdit à tout membre du conseil d’utiliser, de communiquer ou de tenter d’utiliser ou de communiquer, tant pendant son mandat qu’après celui-ci, des renseignements obtenus dans l’exercice ou à l’occasion de l’exercice de ses fonctions et qui ne sont généralement pas à la disposition du public pour favoriser ses intérêts personnels ou ceux de toute autre personne.

5.2.7 Après-mandat

5.2.7.1 Il est interdit à tout membre du conseil, dans les douze (12) mois qui suivent la fin de son mandat, d’occuper un poste d’administrateur ou de dirigeant d’une personne morale, un emploi ou toute autre fonction, de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre du conseil de la Municipalité.

5.2.8 Annonce lors d’une activité de financement politique

5.2.8.1 Il est interdit à tout membre du conseil de faire l’annonce, lors d’une activité de financement politique, de la réalisation d’un projet, de la conclusion d’un contrat ou de l’octroi d’une subvention par la Municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l’autorité compétente de la municipalité.

**ARTICLE 6 : MÉCANISME D’APPLICATION, DE CONTRôLE ET DE SANCTIONS**

6.1 Les mécanismes d’application et de contrôle du présent Code sont ceux prévus à la LEDMM;

6.2 Un manquement à une règle prévue au présent Code, par un membre du conseil de la Municipalité, peut entraîner l’imposition des sanctions prévues à laLEDMM, soit :

6.2.1 la réprimande;

6.2.2 la participation à une formation sur l’éthique et la déontologie en matière municipale, aux frais du membre du conseil, dans le délai prescrit par la Commission municipale du Québec;

6.2.3 la remise à la Municipalité, dans les 30 jours de la décision de la Commission municipale du Québec :

1. du don, de la marque d’hospitalité ou de l’avantage reçu ou de la valeur de ceux-ci;
2. de tout profit retiré en contravention à une règle énoncée au présent code;

6.2.4 le remboursement de toute rémunération, allocation ou autre somme reçue, pour la période que la Commission détermine, comme membre d’un conseil, d’un comité ou d’une commission de la Municipalité ou d’un organisme;

6.2.5 une pénalité, d’un montant maximal de 4 000 $, devant être payée à la Municipalité;

6.2.6 la suspension du membre du conseil pour une période dont la durée ne peut excéder 90 jours, cette suspension pouvant avoir effet au-delà du jour où prend fin son mandat s’il est réélu lors d’une élection tenue pendant sa suspension et que celle-ci n’est pas terminée le jour où débute son nouveau mandat.

Lorsqu’un membre du conseil est suspendu, il ne peut exercer aucune fonction liée à sa charge de maire ou de conseiller et, notamment, il ne peut siéger à aucun conseil, comité ou commission de la Municipalité ou, en sa qualité de membre du conseil de la Municipalité, d’un autre organisme, ni recevoir une rémunération, une allocation ou toute autre somme de la Municipalité ou d’un tel organisme.

**ARTICLE 7 : REMPLACEMENT**

7.1 Le présent règlement remplace le Règlement numéro RA-301-01-2022 sur l’éthique et la déontologie des élus municipaux, adopté le 8 février 2022.

7.2 Toute mention ou référence à un code d’éthique et de déontologie des élus, que ce soit dans un règlement, une résolution, une politique, un contrat, etc., est réputée faire référence au présent règlement.

**ARTICLE 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR**

8.1 Le présent règlement entre en vigueur conformément à loi.

**2022-06-165 Adoption du règlement numéro RA-403-05-2022 amendant le règlement numéro RA-403-01-2016 concernant l’accès au site du débarcadère municipal du secteur Calumet**

ATTENDU que le règlement concernant l’accès au site du débarcadère municipal du secteur Calumet, entré en vigueur en 2016, doit être mis à date ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 10 mai 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ENCONSÉQUENCEil est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le présent règlement soit adopté et qu’il statue et décrète ce qui suit :

Article 1 :

L’article 7 est modifié comme suit :

**ARTICLE 7 COÛT D’OBTENTION D’UN PERMIS D’ACCÈS**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Résident de****Grenville-sur-la-Rouge** | **Non-résident** |
| Dépôt remboursable pour la carte d’accès | 10 $ / année | 10 $ / année |
| Coût du permis d’accès et de la vignette | 0 $ | 175 $ / vignette/année |
| Coût d’une vignette pour abri pour la pêcheRemplacement d’une carte ou d’une vignette perdue | 10 $/ vignette/année | 40 $/ vignette/année |
| **Un frais de service de 5 $ est applicable pour tout permis d’accès obtenu ailleurs qu’à hôtel de ville de la Municipalité. Ces frais doivent être acquittés au moment de l’obtention du permis d’accès et ne sont pas remboursables.** |

Article 2 :

Le premier paragraphe de l’article 13 est modifié comme suit :

Quiconque contrevient à l’une quelconque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible d’une amende minimale de DEUX CENT VINGT-CINQ DOLLARS (225,00 $) pour une première infraction et de QUATRE CENT CINQUANTE DOLLARS (450,00 $) pour une récidive. Dans le cas d’un détenteur d’un permis d’accès, celui-ci se voit en outre automatiquement révoquer son permis d’accès.

Le vote est demandé.

Mme Natalia Czarnecka vote contre

Le maire s’abstient de voter

Adopté à la majorité des conseillers

*Adopted by majority of councillors*

**2022-06-166 Congrès de la** **Fédération québécoise des municipalités, du 22 au 24 septembre 2022**

***2022-06-166 Convention of the Quebec Federation of Municipalities, September 22 to 24, 2022***

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités tient son congrès annuel du 22 au 24 septembre 2022;

*WHEREAS the Quebec Federation of Municipalities is holding its annual convention from September 22 to 24, 2022;*

CONSIDÉRANT QUE des membres du conseil se sont montrés intéressés à assister à ce congrès, soit : M. Tom Arnold, Mme Manon Jutras, M. Carl Woodbury, Mme Natalia Czarnecka, M. Denis Fillion et Mme Isabelle Brisson;

*WHEREAS council members have expressed an interest in attending this convention, namely: Mr. Tom Arnold, Mrs. Manon Jutras, Mr. Carl Woodbury, Mrs. Natalia Czarnecka, Mr. Denis Fillion and Mrs. Isabelle Brisson;*

CONSIDÉRANT QUE le congrès propose une programmation de conférences, ateliers, séances d’informations et réseautage;

*WHEREAS the convention offers a program of conferences, workshops, information sessions and networking;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu que le conseil municipal autorise M. Tom Arnold, Mme Manon Jutras, M. Carl Woodbury, Mme Natalia Czarnecka, M. Denis Fillion et Mme Isabelle Brisson à assister au congrès 2022 de la Fédération québécoise des municipalités et que tous les frais d’inscription et de déplacement soient remboursés sous présentation de pièces justificatives.

 Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.11000.346.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved that the municipal council authorizes Mr. Tom Arnold, Mrs. Manon Jutras, Mr. Carl Woodbury, Mrs. Natalia Czarnecka, Mr. Denis Fillion and Mrs. Isabelle Brisson to attend the 2022 convention of the Fédération québécoise des municipalités et that all registration and travel expenses be reimbursed upon presentation of supporting documents.*

 *The necessary funds will be taken from budget item 02.11000.346.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-167 Ajustement des conditions de travail des cadres municipaux**

***2022-06-167 Adjustment of working conditions of municipal executives***

ATTENDU les discussions tenues lors du caucus du 9 juin 2022 qui portaient sur la mise à jour des conditions de travail des cadres municipaux;

*WHEREAS the discussions held during the caucus of June 9, 2022, which focused on updating the working conditions of municipal executives;*

ATTENDU le récent règlement de griefs entérinant le nombre de jours de congés personnels des cols blancs;

*WHEREAS the recent grievance settlement ratifying the number of days of personal leave for white collar workers;*

ATTENDU que présentement, les cols bleus disposent de 7 jours de congés personnels;

*WHEREAS blue collar workers currently have 7 days of personal leave;*

ATTENDU que, par la même occasion, la municipalité souhaite ajuster le traitement de ses cadres lors de situations particulières;

*WHEREAS at the same time, the municipality wishes to adjust the salary of its executives in specific situations;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que les conditions de travail des cadres municipaux soient ajustées selon les termes présentés aux membres du conseil lors du caucus du 9 juin 2022.

*CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that the working conditions of municipal executives be adjusted according to the terms presented to the members of council during the caucus of June 9, 2022.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-168 Démission de Mme Liette Valade,** **Coordonnatrice des services de bibliothèques et du soutien à la communauté**

**2022-06-168 *Resignation of Mrs. Liette, Valade, Coordinator of Library Services and Community Support***

CONSIDÉRANT QUE Mme Liette Valade, en date de ce jour, a remis sa démission à titre de Coordonnatrice des services de bibliothèques et du soutien à la communauté;

*CONSIDERING that Ms. Liette Valade, as of today, has resigned as* *Coordinator of Library Services and Community Support;*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil municipal accepte, avec regrets, la démission de Mme Liette Valade et remercie cette dernière pour tous les services rendus à la Municipalité au cours des 3 dernières années.

*THEREFORE, it is moved by Councillor Denis Fillion and resolved that the municipal council accepts, with regrets, the resignation of Mrs. Liette Valade and thanks her for his service to the Municipality during the last 3 years.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-169 Embauche d’un étudiant journalier**

***2022-06-169 Hiring of a laborer student***

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait une demande de subvention pour le programme Emploi été Canada (EÉC) auprès du gouvernement;

*WHEREAS the Municipality has applied for the Canada Summer Job (EÉC) grant from the government;*

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention a été accueillie pour l’embauche de deux étudiants à temps plein pour l’été 2022;

*WHEREAS the grant application was accepted for the hiring of two full-time students for the summer of 2022;*

CONSIDÉRANT QUE ces étudiants exécuteront des tâches d’entretien paysager et travaux publics;

*WHEREAS these students will perform landscape maintenance and public works tasks;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Isabelle Brisson et résolu que le conseil municipal autorise l’embauche de Jérémy Bakx au poste d’étudiant journalier pour l’été 2022, dans le cadre du programme de subvention Emploi été Canada (EÉC), pour une période de 13 semaines.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Isabelle Brisson and resolved that the municipal council authorizes the hiring of Jérémy Bakx as laborer student for the summer of 2022, as part of the subsidy program Canada Summer Job (CSJ), for a period of 13 weeks.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-170 Fin de probation de Mme Mélanie Jacques, adjointe administrative de soutien**

***2022-06-170 End of probation of Mrs. Mélanie Jacques, administrative support assistant***

CONSIDÉRANT la teneur de la résolution numéro 2021-12-449 relativement à l’embauche de Mme Mélanie Jacques à titre d’adjointe administrative de soutien;

*WHEREAS the content of resolution number 2021-12-449 regarding the hiring of Ms. Mélanie Jacques as administrative support assistant;*

CONSIDÉRANT que le 10 juillet 2022, l’employée aura complété sa période de probation tel que prévu à sa lettre d’embauche signée le 10 janvier 2022;

*WHEREAS on July 10, 2022, the employee will have completed her probationary period as provided for in her hiring letter signed on January 10, 2022;*

CONSIDÉRANT l’évaluation de rendement de l’employée attestant qu’elle a satisfait à toutes les exigences reliées au poste qu’elle occupe;

*WHEREAS the employee's performance appraisal attesting that she has met all the requirements related to the position she holds;*

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général à l’effet de confirmer l’embauche de Mme Mélanie Jacques;

*WHEREAS the recommendation of the general director to confirm the hiring of Mrs. Mélanie Jacques;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Natalia Czarnecka et résolu de confirmer l’embauche de Mme Mélanie Jacques à titre d’adjointe administrative de soutien, selon les termes de la lettre d’embauche signée le 10 janvier 2022.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Natalia Czarnecka and resolved to confirm the hiring of Mrs. Mélanie Jacques as administrative support assistant, under the terms of the appointment letter signed on January 10, 2022.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-171 Autorisation de participation à une formation**

***2022-06-171 Authorization to participate in training***

CONSIDÉRANT QUE la Politique établissant les conditions de travail du personnel cadre, du personnel professionnel et des employés de soutien prévoit que la Municipalité assume les frais de formation, lorsqu’elle est requise aux fins de l’emploi;

*WHEREAS the Policy establishing the working conditions of management, professional and support staff provides that the Municipality assumes training fees when its required for the purpose of the employment;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Patrice Deslongchamps et résolu que le conseil municipal autorise le paiement de la formation suivante, et que tous les frais d’inscription soient remboursés sous présentation de pièces justificatives. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.16000.454 :

* Tania Marcotte : «La comptabilité municipale : de l’administration des revenus et des charges à la préparation des états financiers», formation en ligne de l’Association des directeurs municipaux du Québec, d’une durée de 30 heures, au coût de 550$ plus taxes, incluant les frais d’ouverture de dossier. Cette formation sera faite en dehors des heures de travail de l’employée.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Patrice Deslongchamps and resolved that the municipal council authorizes the payment of the following annual training sessions and that all registration and travel expenses will be refunded on presentation of vouchers as stated in the Annex "G" of the white collars collective agreement. The necessary funds will be taken from budget item 02.16000.454.*

* *Tania Marcotte: "Municipal accounting: from the administration of revenues and expenses to the preparation of financial statements", online training from the Association of Municipal Directors of Quebec, lasting 30 hours, at the cost of $550 plus taxes, including file opening fees.* *This training will be done outside the employee's working hours.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

2022-06-172 Appui à la Coalition Santé Laurentides

*2022-06-172 Support to the Coalition Santé Laurentides*

CONSIDÉRANT que le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides a mis sur pied, le 27 novembre 2020, une Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières de la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins pour la population des Laurentides;

*WHEREAS the Council of Prefects and Elected Officials of the Laurentians region set up, on November 27, 2020, a Coalition Santé Laurentides, the objective of which is to highlight the increased need to modernize hospital infrastructures in the region and increase funding to increase the quality and safety of care for the population of the Laurentians;*

CONSIDÉRANT que la population des Laurentides a doublé en quatorze ans;

*WHEREAS the population of the Laurentians has doubled in fourteen years;*

CONSIDÉRANT que la budgétisation des dépenses du Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec pénalise le financement des services de santé et des services sociaux à la hauteur des besoins de la population grandissante et vieillissante de la région;

*WHEREAS the budgeting of the expenditures of the Ministry of Health and Social Services of Quebec penalizes the financing of health services and social services commensurate with the needs of the growing and aging population of the region;*

CONSIDÉRANT que l’Assemblée nationale a reconnu que le gouvernement du Québec doit opérer un rattrapage financier des sommes affectées pour soutenir et élargir la desserte des soins de santé dans la région des Laurentides;

*WHEREAS the National Assembly has recognized that the Government of Quebec must catch up financially on the sums allocated to support and expand health care services in the Laurentians region;*

CONSIDÉRANT que faute d’infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, chaque année, des dizaines de milliers de patients des Laurentides doivent actuellement se rendre dans les hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services secondaires de base;

*WHEREAS due to a lack of adequate clinical and hospital infrastructure, each year, tens of thousands of patients from the Laurentians currently have to go to hospitals in Laval and Montreal to receive basic secondary services;*

CONSIDÉRANT que le rapport de la Vérificatrice générale du Québec en 2018, portant sur l’Hôpital régional de Saint-Jérôme, vaisseau-amiral de l’organisation hospitalière de la région, fait mention de l’état de désuétude et l'exiguïté de l'infrastructure;

*WHEREAS that the 2018 report of the Auditor General of Quebec on the Saint-Jérôme Regional Hospital, the flagship of the hospital organization in the region, mentions the state of obsolescence and the lack of infrastructure;*

CONSIDÉRANT que cette situation se constate également dans les cinq autres centres hospitaliers de la région des Laurentides;

*WHEREAS this situation is also observed in the five other hospitals in the Laurentians region;*

CONSIDÉRANT que dans une perspective des dix prochaines années au Plan québécois des investissements, seuls trois des six hôpitaux de la région sont prévus être modernisés et ce, au tiers des sommes nécessaires à leur parachèvement complet et entier (Mont- Laurier, Saint-Eustache et Saint-Jérôme) et que rien n’est prévu pour les trois autres hôpitaux de la région (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge);

*WHEREAS in the perspective of the next ten years in the Quebec Investment Plan, only three of the six hospitals in the region are planned to be modernized and this, at a third of the sums necessary for their complete and complete completion (Mont-Laurier, Saint-Eustache and Saint-Jérôme) and that nothing is planned for the three other hospitals in the region (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute and Rivière-Rouge);*

CONSIDÉRANT que le manque à gagner pour le parachèvement complet des trois projets hospitaliers en cours (Mont-Laurier, Saint-Eustache et Saint- Jérôme) s’élève à 1,4 G$, en sus des sommes déjà prévues au Plan québécois des investissements pour ces derniers (735 M$);

*WHEREAS the shortfall for the complete completion of the three hospital projects in progress (Mont-Laurier, Saint-Eustache and Saint-Jérôme) amounts to $1.4 billion, in addition to the sums already provided for in the Quebec Investment Plan for the latter ($735 million);*

CONSIDÉRANT que pour faire avancer les trois autres dossiers des centres hospitaliers (Sainte-Agathe- des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge), le gouvernement du Québec doit donner suite au plan clinique de l’hôpital laurentien et engager l’étape des plans fonctionnels et techniques pour les trois établissements;

*WHEREAS that to advance the three other files of the hospital centers (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute and Rivière-Rouge), the Government of Quebec must follow up on the clinical plan of the Laurentian hospital and initiate the phase of the plans functional and technical for the three establishments;*

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec doit mettre en œuvre dès maintenant, pour la région des Laurentides, son nouveau Plan santé favorisant entre autres des investissements accrus en infrastructures de même que la mise en place de milieux attrayants et modernes, une accessibilité aux soins, des urgences plus fluides, un rehaussement du ratio de lits d’hôpitaux et un grand rattrapage des chirurgies, soit des éléments incontournables qui viendront résoudre de manière durable les problématiques auxquelles sont confrontés quotidiennement les citoyens et le personnel de la région des Laurentides;

*WHEREAS the Government of Quebec must immediately implement, for the Laurentians region, its new Health Plan promoting, among other things, increased investments in infrastructure as well as the establishment of attractive and modern environments, accessibility to care, smoother emergencies, an increase in the ratio of hospital beds and a major catch-up in surgeries, which are essential elements that will provide a lasting solution to the problems that residents and staff of the Laurentians region face on a daily basis;*

CONSIDÉRANT que la Coalition Santé Laurentides est formée de différents partenaires de la région souhaitant collaborer avec le gouvernement du Québec afin de trouver ces solutions durables pour un parachèvement complet de la modernisation et de l’agrandissement des six centres hospitaliers de la région, grâce à un investissement massif dans les infrastructures hospitalières;

*WHEREAS the Coalition Santé Laurentides is made up of various partners in the region wishing to collaborate with the Government of Quebec in order to find these lasting solutions for a complete completion of the modernization and expansion of the six hospital centers in the region, thanks to a massive investment in hospital infrastructure;*

CONSIDÉRANT que 2022 est une année électorale et que l’importance du dossier santé pour la région des Laurentides ne bénéficie pas d’une couverture nationale lui permettant de faire valoir au même titre que d’autres régions l’importance de ses besoins en santé et en services sociaux, alors que les Laurentides forment la 4e région en importance démographique du Québec;

*WHEREAS 2022 is an election year and the importance of the health file for the Laurentians region does not benefit from national coverage allowing it to promote the importance of its health and in social services, while the Laurentians form the 4th region in demographic importance in Quebec;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge appuie la Coalition Santé Laurentides afin:

* + Que soit dès maintenant priorisée la région des Laurentides dans la mise en oeuvre du Plan santé du gouvernement du Québec avec le budget nécessaire pour le financement de l’ensemble des besoins en santé et en services sociaux dans les Laurentides;
	+ Que soit corrigée par le gouvernement du Québec la budgétisation en santé qui continue de pénaliser la région des Laurentides;
	+ Qu’un parachèvement complet des six centres hospitaliers de la région des Laurentides permettant leur modernisation et leur agrandissement soit effectué d’ici la fin de la décennie, grâce à un investissement massif du gouvernement du Québec dans les infrastructures hospitalières laurentiennes.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that the council of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge support the Coalition Santé Laurentides in order to:*

* *That the Laurentians region be prioritized now in the implementation of the Government of Quebec's Health Plan with the necessary budget to fund all health and social services needs in the Laurentians;*
* *That the Government of Quebec modify health system budgeting, which continues to penalize the Laurentians region;*
* *That a full completion of the six hospital centers in the Laurentians region allowing their modernization and expansion be carried out by the end of the decade, based on a massive investment by the Government of Quebec in the Laurentian hospital infrastructures.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-173 Achat de pierre pour le rechargement du chemin Rivière Rouge**

***2022-06-173 Purchase of stone for the reloading of Rivière Rouge road***

ATTENDU que des travaux de rechargement sont nécessaires sur le chemin Rivière Rouge;

*WHEREAS reloading work is necessary on Rivière Rouge road;*

ATTENDU que la municipalité doit acheter de la pierre pour pouvoir procéder aux travaux de rechargement du chemin Rivière Rouge;

*WHEREAS the municipality must buy stone in order to proceed with the reloading work on Rivière Rouge road;*

ATTENDU que ces travaux de rechargement font partie des travaux financés par le règlement d’emprunt RE-620-06-2021;

*WHEREAS this reloading work is part of the work financed by loan by-law RE-620-06-2021;*

ATTENDU que selon le tableau déposé pour la fourniture des matériaux, c’est le fournisseur Asphalte et Pavage RF qui est le moins cher;

*WHEREAS according to the table submitted for the supply of materials, the supplier Asphalte et Pavage RF is the least expensive;*

ATTENDU que la municipalité dispose maintenant des équipements lui permettant d’effectuer en régie la vaste majorité des travaux de rechargement du chemin de la Rivière Rouge, de l’intersection du chemin Kilmar jusqu’à la section pavée située 15 kilomètres plus au nord;

*WHEREAS the municipality now has the equipment allowing it to carry out the vast majority of the reloading work on Rivière Rouge road, from the intersection of Chemin Kilmar to the paved section located 15 kilometers further north;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que la municipalité octroie un contrat de fourniture de matériaux granulaires (0 - ¾) à Asphalte et Pavage RF, pour un volume approximatif de 40,000 tonnes. Les fonds nécessaires seront prélevés à même le poste budgétaire 23.04145.710.

*CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that the municipality grant a contract for the supply of granular materials (0 - ¾) to Asphalte et Pavage RF, for an approximate volume of 40,000 tons. The necessary funds will be taken from the budget item 23.04145.710.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-174 Achat de garanties prolongées pour le nouveau camion** **Western Star**

***2022-06-174 Purchase of extended warranties for the new Western Star truck***

ATTENDU l’achat d’un camion 10 roues Western Star, dont la municipalité a pris possession au début du mois de juin;

*WHEREAS the purchase of a 10-wheel Western Star truck, which the municipality took possession of at the beginning of June;*

ATTENDU la possibilité de doter ce camion de garanties prolongées, couvrant les principaux éléments du camion, soit :

*WHEREAS WHEREAS the possibility of providing this truck with extended warranties, covering the main elements of the truck, namely:*

|  |  |
| --- | --- |
| **Description** | **Prix / price** |
| Option A : Forfait de garantie prolongée complète EWA7 ans / 250,000 km*Option A: EWA Full Extended Warranty Package**7 years / 250,000 km* | 8 522,00$ |
| Option B : Garantie prolongée sur le remorquage5 ans / km illimité*Option B: Extended towing warranty**5 years / unlimited km* | 2 200,00$ |
| Option C : Garantie sur le filage 5 ans / 300,000km*Option C: 5 years / 300,000km wiring warranty* | 1 222,00$ |
| **TOTAL DES GARANTIES / TOTAL WARRANTY** | 11 944,00$ |

ATTENDU que les prix semblent avantageux;

*WHEREAS the prices seem advantageous;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Patrice Deslongchamps et résolu que la municipalité procède à l’acquisition de garanties prolongées, auprès de Aebi Schmidt Canada Inc., pour le nouveau camion Western Star acquis cette année, soit les options A, B et C, pour un montant total de 11 944,00$ excluant les taxes. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 23.04002.724.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Patrice Deslongchamps and resolved that the municipality proceed with the acquisition of extended warranties, from Aebi Schmidt Canada Inc., for the new Western Star truck acquired this year, namely options A, B and C, for a total amount of $11,944.00 excluding taxes. The necessary funds will be taken from budget item 23.04002.724.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-175 Levé topographique du Camping des Chutes-de-la-Rouge**

***2022-06-175 Topographic survey of the Chutes-de-la-Rouge campground***

ATTENDU qu’un projet d’agrandissement est prévu au Camping des Chutes-de-la-Rouge;

*WHEREAS an expansion project is planned at Camping des Chutes-de-la-Rouge;*

ATTENDU que ce projet est subventionné à hauteur de 33% par le gouvernement provincial;

*WHEREAS this project is subsidized up to 33% by the provincial government;*

ATTENDU que ce projet prévoit l’ajout de 60 sites de camping;

*WHEREAS this project provides for the addition of 60 campsites;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que la municipalité octroie un contrat au montant de 12 600$ excluant les taxes à Nivelaxe, pour un levé topographique du Camping des Chutes-de-la-Rouge. Les fonds nécessaires seront prélevés à même le compte 23.080.25.723.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that the municipality grant a contract in the amount of $12,600 excluding taxes to Nivelaxe, for a topographic survey of the Camping des Chutes-de-la-Rouge. The necessary funds will be taken from the budget item 23.080.25.723.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-176 Évaluation de l’installation septique du Camping des Chutes-de-la-Rouge**

***2022-06-176*** ***Evaluation of the septic installation of the Chutes-de-la-Rouge campground***

ATTENDU qu’un projet d’agrandissement est prévu au Camping des Chutes-de-la-Rouge;

*WHEREAS an expansion project is planned at Camping des Chutes-de-la-Rouge;*

ATTENDU que ce projet est subventionné à hauteur de 33% par le gouvernement provincial;

*WHEREAS this project is subsidized up to 33% by the provincial government;*

ATTENDU que ce projet prévoit l’ajout de 60 sites de camping;

*WHEREAS this project provides for the addition of 60 campsites;*

ATTENDU que la municipalité veut faire évaluer l’installation septique existante afin de déterminer si sa capacité permet l’ajout de 60 sites de camping;

*WHEREAS the municipality wants to have the existing septic system evaluated in order to determine if its capacity allows the addition of 60 campsites;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Patrice Deslongchamps et résolu que la municipalité octroie un contrat au montant de 5 000$ excluant les taxes à Imausar Environnement, pour l’évaluation de l’installation septique du Camping des Chutes-de-la-Rouge. Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 23.080.25.723.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Patrice Deslongchamps and resolved that the municipality grant a contract in the amount of $5,000 excluding taxes to Imausar Environnement, for an evaluation of the septic installation of the Camping des Chutes-de-la-Rouge. The necessary funds will be taken from the budget item 23.080.25.723.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-177 Mandat à Trivium avocats dans le dossier Habitations Grenville-sur-la-Rouge**

***2022-06-177******Mandate for Trivium lawyers in the Habitations Grenville-sur-la-Rouge file***

ATTENDU que le conseil d’administration d’Habitations Grenville-sur-la-Rouge a fait parvenir une résolution adoptée le 7 juin 2002, demandant au conseil municipal de lui fournir le service juridique de la municipalité, afin d’obtenir leurs recommandations pour définir les meilleurs moyens et actions requises pour faire avancer le projet;

*WHEREAS the board of directors of Habitations Grenville-sur-la-Rouge sent a resolution adopted on June 7, 2002, asking the municipal council to provide it with the legal department of the municipality, in order to obtain their recommendations to best way and actions required to advance the project;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que la firme Trivium Avocats inc. soit mandatée afin d’obtenir leurs recommandations pour définir les meilleurs moyens et actions requises pour faire avancer le projet Habitations Grenville-sur-la-Rouge.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that the firm Trivium Avocats inc. be mandated to obtain their recommendations to establish the best way and actions required to advance the Habitations Grenville-sur-la-Rouge project.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-178 Rétrocession d’une partie du chemin McCallum**

***2022-06-178 Retrocession of part of McCallum Road***

ATTENDU la demande formulée par les citoyens résidant en bordure de l’emprise de la partie du chemin McCallum située à l’ouest du chemin Avoca, de voir ladite emprise remise aux propriétaires riverains;

*WHEREAS the request made by the citizens residing along the right-of-way of the portion of McCallum Road located west of Avoca Road, to see the said right-of-way returned to those same bordering lots;*

ATTENDU qu’une pétition en ce sens a été remise à la municipalité, laquelle est annexée aux présentes;

*WHEREAS a petition to this effect has been submitted to the municipality, which is attached hereto;*

ATTENDU que le conseil reçoit favorablement cette demande de rétrocession de l’ancien chemin de colonisation aux propriétaires riverains;

*WHEREAS the council favorably receives this request for the retrocession of the old colonization road to the property owners of bordering lots;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que la municipalité signifie, au Ministère des Transports du Québec, son appui à la demande formulée, et invite celui-ci à entreprendre les démarches en ce sens.

 Il est de plus résolu que le conseil mandate le Maire et le Directeur général pour négocier et signer tout document pour permettre à cette demande de se concrétiser.

*CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that the municipality signify, to the Ministère des Transports du Québec, its support for the request made and ask the latter to take the necessary steps in this direction.*

 *It is further resolved that Council mandates the Mayor and the Director general to negotiate and sign any document to allow this request to materialize.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-179 Embauche de Mme Isabelle Masse au poste** **de réceptionniste / adjointe administrative (sur appel)**

***2022-06-179 Hiring of Mrs. Isabelle Masse as receptionist / administrative assistant (on call)***

ATTENDU la démission de Mme Julie Mercier qui a quitté son poste pour se joindre à l’organisation du Camping des Chutes-de-la-Rouge;

*WHEREAS the resignation of Mrs. Julie Mercier who left her position to join the organization of Camping des Chutes-de-la-Rouge;*

ATTENDU l’entrevue administrée à Mme Isabelle Masse le lundi 13 juin 2022;

*WHEREAS the interview given to Mrs. Isabelle Masse on Monday, June 13, 2022;*

ATTENDU la recommandation du Directeur général de procéder à l’embauche de Mme Isabelle Masse pour le poste de de réceptionniste / adjointe administrative (sur appel);

*WHEREAS the Director General's recommendation to hire Mrs. Isabelle Masse for the position of receptionist / administrative assistant (on call);*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil municipal autorise le Maire et le Directeur général à procéder à l’embauche de Mme Isabelle Masse à titre de réceptionniste / adjointe administrative (sur appel).

*THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that the municipal council authorizes the Mayor and the Director general to proceed with the hiring of Mrs. Isabelle Masse as receptionist / administrative assistant (on call).*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-180 Autorisation de donner un contrat de dynamitage**

***2022-06-180 Authorization to give a blasting contract***

ATTENDU la présence de l’équipe de dynamitage sur le territoire de la municipalité et plus précisément sur le chemin Kilmar;

*WHEREAS the presence of the blasting team on the territory of the municipality and more specifically on Kilmar road;*

ATTENDU les discussions tenues lors du caucus pré-conseil du 13 juin;

*WHEREAS the discussions held during the pre-council caucus of June 13;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu d’autoriser le Maire et le Directeur général à négocier une entente avec FDDF pour le retrait d’un bloc de roc situé sur le côté Est du Chemin Kilmar.

*CONSEQUENTLY it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved to authorize the Mayor and the Director general to negotiate an agreement with FDDF for the removal of a block of rock located on the east side of Chemin Kilmar.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**TRAVAUX PUBLICS / *PUBLIC WORKS***

**SÉCURITÉ INCENDIE / *FIRE SAFETY***

**URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / *URBAN PLANNING AND DEVELOPMENT***

**2022-06-181 Adoption du second projet de règlement de zonage numéro RU-944-05-2022 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu’amendé, afin d’ajouter un nouvel usage Habitation de type multifamilial (H3) à même le Chapitre 4 : Dispositions relatives à la classification des usages et d’autoriser ce nouvel usage Habitation de type multifamilial (H3) au sein de la zone UL-01**

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge a adopté un règlement de zonage pour l’ensemble de son territoire ;

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire ajouter un nouvel usage *Habitation de type multifamilial (H3)* à même le Chapitre 4 : Dispositions relatives à la classification des usages;

ATTENDU que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge désire ajouter un usage *Habitation de type multifamilial (H3)* au sein de la zone UL-01;

ATTENDU que le présent second projet de règlement est susceptible d’approbation référendaire par les personnes habiles à voter en vertu de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*;

ATTENDU qu’un avis de motion pour la présentation du présent projet a été donné lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022 ;

ATTENDU qu’un projet de règlement numéro RU-944-05-2022 a été adopté, lors de la séance ordinaire du 10 mai 2022 ;

ATTENDU qu’une assemblée publique de consultation a été tenue en date du 14 juin 2022, conformément aux dispositions de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* ;

ATTENDU qu’une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) ;

ATTENDU qu’une copie du projet règlement est mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

Il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu à l’unanimité des conseillers (6):

**D’ADOPTER** le second projet de règlement numéro RU-944-05-2022 modifiant le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015 de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, tel qu’amendé, afin d’ajouter un nouvel usage *habitation de type multifamilial (H3)* à même le **Chapitre 4 : Dispositions relatives à la classification des usages** et d’autoriser ce nouvel usage *habitation de type multifamilial (H3)* au sein de la zone UL-01;

EN CONSÉQUENCE, la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s’il était ici reproduit.

**ARTICLE 2** Le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu’amendé, est modifié en ajoutant à la suite de l’article 22. HABITATION COLLECTIVE (H2) du **CHAPITRE 4 DISPOSITIONS RELATIVES A LA CLASSIFICATION DES USAGES**, un nouvel article 22.1, lequel se lit comme suit :

 **22.1 HABITATION DE TYPE MULTIFAMILIAL (H3)**

La catégorie d’usages « Habitation de type multifamilial (H3) » autorise les bâtiments comprenant 4 logements ou plus, superposés ou juxtaposés sur un même terrain. Lorsque ces habitations sont autorisées dans une zone donnée, le nombre maximum de logements que peut comporter un bâtiment est indiqué à la grille des spécifications correspondante ;

**ARTICLE 3** Le règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu’amendé, est modifié en ajoutant à **l’ANNEXE 2 : Grilles des spécifications,** l’ajout d’un usage H3 au sein de la zone UL-01 ;

**ARTICLE 4** La **Grille des spécifications**, l’ANNEXE 2 du règlement de zonage numéro RU-902-01-2015, tel qu’amendé, est jointe en ANNEXE A pour faire partie intégrante du présent second projet de règlement numéro RU-944-05-2022 ;

**ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR :**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE / *ECONOMIC AND COMMUNITY DEVELOPMENT***

**ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE / *HEALTH AND WELLNESS***

**LOISIRS ET CULTURE / *LEISURE AND CULTURE***

**CORRESPONDANCE ET AFFAIRES NOUVELLES / CORRESPONDENCE AND *NEW BUSINESS***

**2022-06-182 Autorisation de passage Tour CIBC Charles-Bruneau**

***2022-06-182 Passage authorization for the Tour CIBC Charles-Bruneau***

CONSIDÉRANT QU’ une demande d’autorisation de passage a été faite par le comité organisateur du Tour CIBC Charles-Bruneau;

*WHEREAS a request for a passage authorization was made by the Tour CIBC Charles-Bruneau organizing committee;*

CONSIDÉRANT QUE le Tour CIBC Charles-Bruneau est l’une des activités de collecte de fonds les plus importantes au Québec pour amasser de l’argent pour les enfants atteins de cancer;

*WHEREAS the Tour CIBC Charles-Bruneau is one of the largest fundraising events in Quebec to raise money for children living with cancer;*

CONSIDÉRANT QUE le Tour CIBC Charles-Bruneau empruntera les rues de la Municipalité le 5 juillet prochain à l’occasion de cet événement;

*WHEREAS the Tour CIBC Charles-Bruneau will take the streets of the Municipality on July 5th on the occasion of this event;*

CONSIDÉRANT QUE la santé et la sécurité des participants seront assumées par les organisateurs de l’événement et que la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge ne pourra être tenu responsable d’un quelconque incident se produisant sur son territoire;

*WHEREAS the health and safety of the participants will be assumed by the organizers of the event and the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge cannot be held responsible for any incidents occurring on its territory;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Patrice Deslongchamps et résolu que le conseil municipal autorise les participants et les accompagnateurs du Tour CIBC Charles-Bruneau à emprunter les rues de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge à l’occasion de l’événement qui se tiendra le 7 juillet 2022.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Patrice Deslongchamps and resolved that the municipal council authorizes the participants and attendees of the Tour CIBC Charles-Bruneau to use the streets of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge for the event to be held on July 7, 2022.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-183 Autorisation de passage BIG RED GRAVEL RUN**

***2022-06-183 Passage authorization for the BIG RED GRAVEL RUN***

CONSIDÉRANT QUE le BIG RED GRAVEL RUN organise une randonnée annuelle à vélo le long de la rivière Rouge;

*WHEREAS the BIG RED GRAVEL RUN organizes an annual bike ride along the Rouge River;*

CONSIDÉRANT QUE le BIG RED GRAVEL RUN a une politique d'événement 'sans-traces' (produits biodégradables, recyclage et compostage);

*WHEREAS BIG RED GRAVEL RUN has a 'no-trace' event policy (biodegradable products, recycling and composting);*

CONSIDÉRANT QU’ une demande d’autorisation de passage et de présence de pompiers a été faite par le comité organisateur du BIG RED GRAVEL RUN;

*WHEREAS a request for authorization to pass and the presence of firefighters was made by the BIG RED GRAVEL RUN organizing committee;*

CONSIDÉRANT QUE le BIG RED GRAVEL RUN empruntera les rues de la municipalité le 13 août 2022, à l’occasion de cet événement;

*WHEREAS the BIG RED GRAVEL RUN will take the streets of the Municipality on August 13, 2022, on the occasion of this event;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Isabelle Brisson et résolu que le conseil municipal autorise les participants du BIG RED GRAVEL RUN à emprunter les routes de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge à l’occasion de l’événement qui se tiendra le 13 août 2022.

Il est également résolu que 2 pompiers et un véhicule tout terrain de la municipalité seront présents lors de cet événement et ce, au frais de l’organisation du BIG RED GRAVEL RUN.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Isabelle Brisson and resolved that the municipal council authorizes the participants of the BIG RED GRAVEL RUN to use the roads of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge for the event to be held on August 13, 2022.*

*It is also resolved that 2 firefighters and a off-road vehicle from the municipality will be present during this event and charged to the BIG RED GRAVEL RUN organization.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-184 Programme de Kung-Fu**

***2022-06-184 Kung-Fu program***

CONSIDÉRANT que le Kung Fu est un art martial reconnu pour son efficacité, sa philosophie pacifique et qu’il est accessible à tous peu importe l’âge et la condition physique;

*WHEREAS Kung Fu is a martial art known for its efficiency and peaceful philosophy and accessible to all regardless of age and physical condition;*

CONSIDÉRANT que le cours est offert par un instructeur compétent ayant plus de 20 ans d’expérience;

*WHEREAS that the course is offered by a competent instructor with more than 20 years of experience;*

CONSIDÉRANT que la municipalité s’engage à prêter le centre communautaire Paul-Bougie pour cette activité, le samedi matin de 8h00 à 11h00, jusqu’en mai 2023, au coût de 30$ par jour d’utilisation afin de couvrir les frais de conciergerie;

*WHEREAS the municipality agrees to lend the Paul-Bougie community center for this activity, on Saturday mornings from 8:00 a.m. to 11:00 a.m., until May 2023, at a cost of $30 per day of use to cover concierge fees;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Manon Jutras et résolu que le conseil municipal autorise la tenue du programme de Kung Fu, sous condition de respecter les règles relatives à l’utilisation du centre communautaire Paul-Bougie et qu’une somme de 30$ par jour d’utilisation soit payée à la municipalité afin de couvrir les frais de conciergerie.

La municipalité s’engage à prêter le centre communautaire Paul-Bougie, les samedis matin de 8h00 à 11h30, jusqu’en mai 2023.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Manon Jutras and resolved that the municipal council authorizes the holding of the Kung Fu program, subject to respecting the rules relating to the use of the Paul-Bougie community center and that a sum of $30 per day of use is paid to the municipality to cover cleaning fees.*

 *The municipality agrees to lend the Paul-Bougie community center on Saturday mornings from 8:00 a.m. to 11:30 a.m., until May 2023.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**2022-06-185 Demande d’aide financière du Centre Communautaire de la Vallée d’Harrington**

***2022-06-185*** ***Application for financial assistance to the Harrington Valley Community Center***

CONSIDÉRANT QUE le Centre Communautaire de la Vallée d’Harrington a fait une demande d’aide financière auprès de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge;

*WHEREAS the Harrington Valley Community Center has made a request for a financial aid nearby the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge;*

CONSIDÉRANT QUE le Centre Communautaire de la Vallée d’Harrington dessert aussi bien les citoyens de Grenville-sur-la-Rouge que les citoyens d’Harrington;

*WHEREAS the Harrington Valley Community center serves the citizens of Grenville-sur-la-Rouge as well as the citizens of Harrington;*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Harrington contribue déjà financièrement aux projets organisés par le Centre Communautaire de la Vallée d’Harrington;

*WHEREAS the Municipality of Harrington has already contributed financially to project undertaken by the Harrington Valley Community Center;*

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière servira à soutenir les célébrations de la fête du Canada le 1er juillet prochain pour les citoyens des deux Municipalités;

*WHEREAS this financial assistance will be used to support the celebration of Canada day on July 1st for the citizens of both Municipalities;*

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Fillion et résolu que le conseil municipal autorise le versement d’un montant de 2,000$ à titre d’aide financière au Centre Communautaire de la Vallée d’Harrington pour soutenir les célébrations du 1er juillet auxquelles sont invités les citoyens de la Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge.

 Les fonds nécessaires seront prélevés au poste budgétaire 02.59000.999.

*THEREFORE it is proposed by Councillor Denis Fillion and resolved that the municipal council authorizes the payment of an amount of $2,000 as financial assistance to the Harrington Valley Community Center to support July 1st Celebrations to which the citizens of the Municipality of Grenville-sur-la-Rouge are all invited.*

 *The necessary funds will be taken from budget item 02.59000.999.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

**CERTIFICAT DU GREFFIER-TRÉSORIER**

***CLERK-TREASURER CERTIFICATE***

Je, soussigné, Marc Beaulieu, greffier-trésorier de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge, certifie sous mon serment d’office, que les crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées lors de la présente séance.

*I, the undersigned, Marc Beaulieu, clerk-treasurer of the municipality of Grenville-sur-la-Rouge, certify under my oath of office, that credits are available to pay all the expenses authorized in the current meeting.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS / *QUESTION PERIOD***

**LEVÉE DE LA SÉANCE / CLOSURE OF THE SESSION**

**2022-06-186 Levée de la séance**

***2022-06-186 Closure of the session***

Les points à l'ordre du jour étant tous épuisés, il est proposé par la conseillère Isabelle Brisson et résolu que la présente séance soit levée à 20h10.

*All of the subjects in the agenda have been covered, it is proposed by Councillor Isabelle Brisson and resolved to close the current meeting at* 8:10 *pm.*

Adopté à l’unanimité des conseillers

*Adopted unanimously by councillors*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Tom ArnoldMaire |  | Marc BeaulieuDirecteur général et greffier-trésorier |